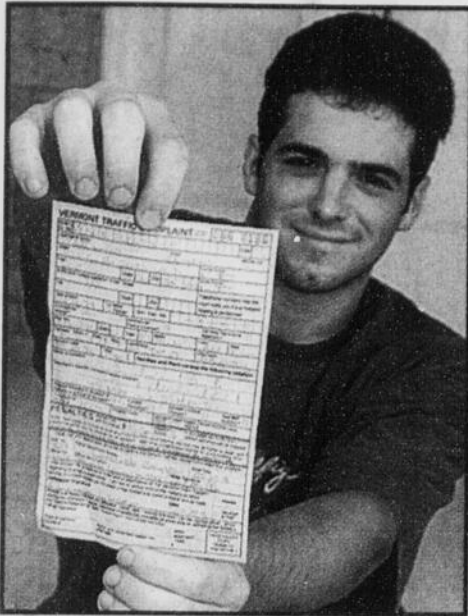


## Trop zélé, Monsieur l'agent!



Un policier du Vermont fait pleuvoir des «tickets» (A3)

## Les sports



0 6

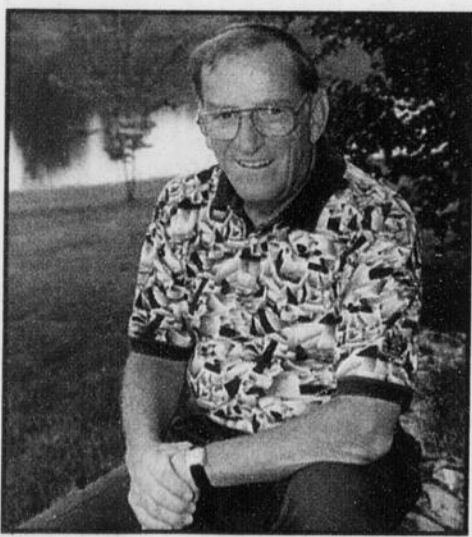
Un blanchissage signé Paniagua (C1)

## Économie

Contrat de 8 M \$ US au Viêt-Nam pour la société d'ingénierie CIMA (B6)



## Arts et spectacles



Jean Lapointe déménage... mais reste en Estrie (D1)

## Météo / A2

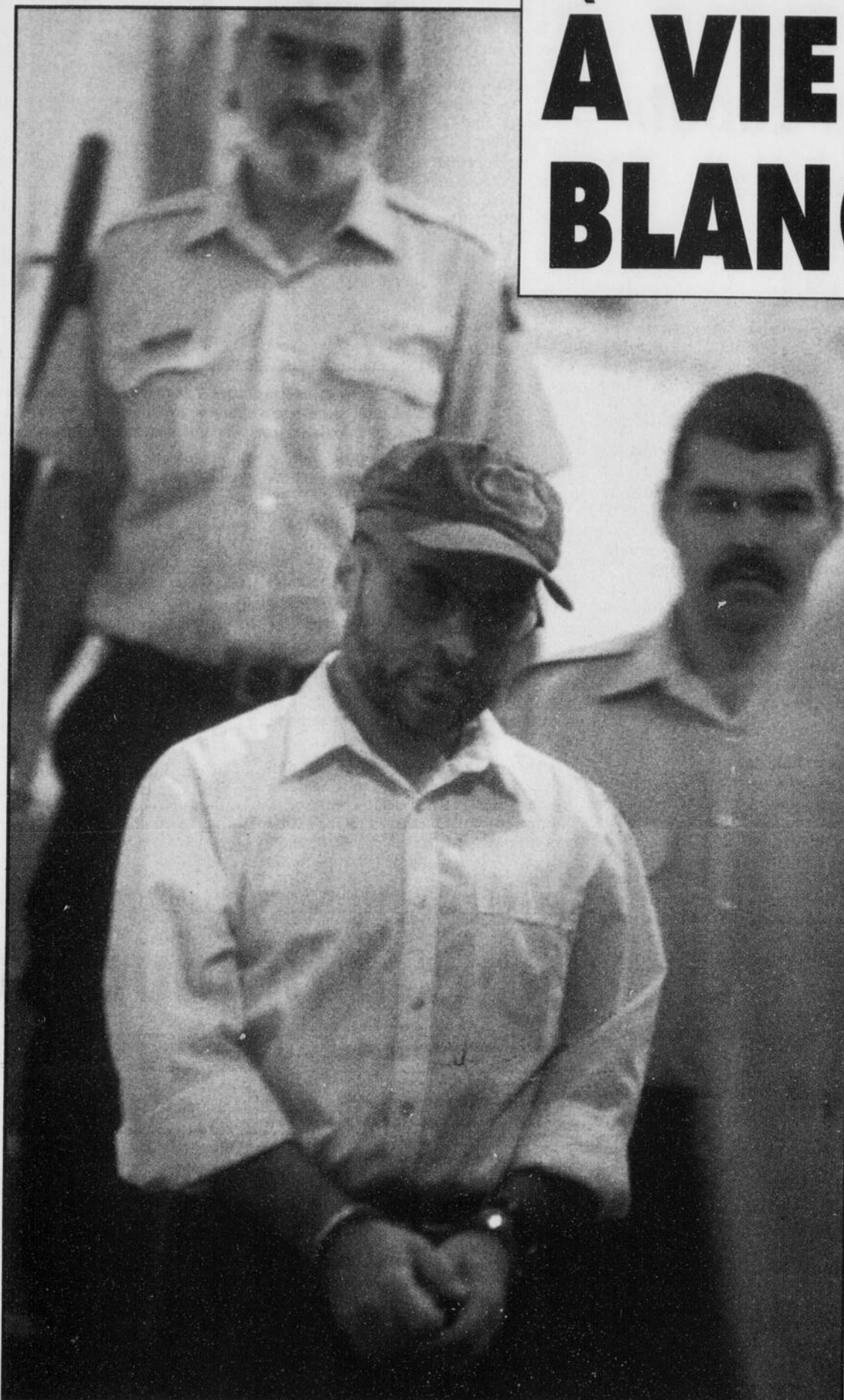


## Opinions

Marcel Blanchette ne mérite plus aucune clémence

- À lire en page A4

## PREMIER DÉNOUEMENT JUDICIAIRE DANS L'AFFAIRE ISABELLE BOLDUC



Marcel Blanchette a été condamné hier à l'emprisonnement à perpétuité après avoir reconnu sa culpabilité à une accusation de meurtre au premier degré relativement à la mort d'Isabelle Bolduc. Avant le prononcé de sa sentence, Blanchette a pris la parole pour exprimer des remords. «Il n'y a aucune excuse à un geste comme ça, a-t-il dit. Je n'avais pas toute ma tête, je m'en remets à Dieu.» Sa déclaration n'a suscité aucune réaction de sympathie chez les proches de la jeune victime.

## Sherbrooke, la ville la plus propre du Québec!

Toronto (PC et La Tribune)

Sherbrooke est propre, propre, propre! Hull et Québec se sont relativement, mais il faudra repasser pour Trois-Rivières, Montréal et Chicoutimi-Jonquière, qui comptent parmi les grandes villes les plus polluées du Canada.

C'est du moins ce qu'indiquent une liste publiée dans le numéro d'octobre de l'édition anglophone du magazine Chatelaine.

Le magazine a engagé un chercheur indépendant pour évaluer la qualité de l'eau et de l'air des 25 plus grandes villes du Canada à partir de données d'Environnement Canada, du Réseau national de surveillance de la pollution de l'air et d'un sondage municipal.

Saskatoon remporte la palme de la ville la plus propre du Canada, suivie de Regina et de Sherbrooke. Cette dernière se trouve ainsi à être la ville la moins polluée du Québec.

C'est une bonne performance au niveau de l'air et de l'eau (8e et 6e rang) qui permet à Sherbrooke de coiffer les autres villes québécoises.

Fier, mais peu surpris

Invité à commenter ce sondage, le conseiller municipal et président de la Corporation de gestion CHARMES, Serge Cardin, s'est dit «fier, mais peu surpris!»

«Si c'est vrai, il faut le prendre en toute modestie, mais j'avais le sentiment que Sherbrooke était

une ville propre et belle», dit le conseiller.

«Et je suis certain que si vous dites aux gens de Sherbrooke que leur ville est l'une des moins polluées au pays, ils seront contents mais pas surpris au fond...», ajoute-t-il.

Pour sa part, le directeur général du Conseil régional en environnement de l'Estrie, Roger Riendeau, signale «qu'ici en Estrie, il y a peu d'industries lourdes et on sait que les programmes de traitement des eaux sont très avancés. De plus, des études ont déjà démontré que notre eau potable est l'une des meilleures.»

La région d'Ottawa-Hull se place au cinquième rang national, et Québec, au septième.

Puis, les choses se gâtent pour les villes québécoises. Il faut descendre jusqu'au 19e rang pour trouver le nom de Trois-Rivières, et au 21e, pour celui de Montréal. Chicoutimi-Jonquière se retrouve au 24e rang, juste avant Windsor.

C'est la mauvaise qualité de l'eau de surface qui aurait coulé Chicoutimi-Jonquière, parce que si on ne considère que la qualité de l'air, elle se retrouve au 14e rang national.

C'est un peu la même chose pour Montréal, qui se place au 13e rang national en fait de qualité de l'air, et Trois-Rivières, qui est au 10e rang.

Chatelaine fait remarquer que six des sept villes les plus polluées au pays, soit Windsor, Toronto, St-Catherines-Niagara, Montréal, Hamilton et Trois-Rivières, sont situées dans le fameux corridor Québec-Windsor, qui reçoit une bonne partie de sa pollution de l'air de l'Est des États-Unis.

## LA PRISON À VIE POUR BLANCHETTE

«Je demande pardon à ceux qui souffrent encore à cause de moi...»

Pierre SAINT-JACQUES

Sherbrooke

La triste affaire Isabelle Bolduc a connu son premier dénouement judiciaire hier lorsque l'un des trois accusés, Marcel Blanchette, 49 ans, a reconnu sa culpabilité pour le meurtre au premier degré de la jeune femme et l'enlèvement d'une employée de pharmacie, les 30 juin et 9 juillet, à Sherbrooke et à Fleurimont.

Blanchette a été condamné à deux peines d'emprisonnement à perpétuité pour ces deux crimes, pour lesquelles il devait répondre à un total de 13 chefs d'accusation.

Devant les plaidoyers de culpabilité de l'accusé, le procureur Charles Crépeau a accepté de ne déposer aucune preuve dans trois des 13 chefs d'accusation.

Ces retraits n'enlevaient rien à la gravité des délits ni à la lourdeur des peines.

Des remords...

Avant le prononcé des deux sentences, le juge Paul-Marcel Bellavance, de la Cour supérieure, a, comme le prévoient les dispositions de la loi, offert à la défense ou encore à l'accusé la possibilité de s'exprimer.

Le crâne rasé, portant la barbe et des verres correcteurs, Blanchette a soupiré longuement puis il a pris la parole.

«Ce que je voudrais dire ne ramènera pas la victime. Moi, ma vie est finie. Si je le fais c'est parce que j'ai entrepris un cheminement spirituel. J'ai un peu de foi. Aussi je demande pardon (des sanglots ont entrecoupé la déclaration) à ceux qui ont souffert ou qui souffrent encore à cause de moi. Il n'y a aucune excuse à un geste comme ça. Je n'avais pas toute ma tête. Je m'en remets à Dieu.»

Le défenseur André Côté a assisté Blanchette dans ces procédures où l'émotivité a atteint un sommet.

Marcel Bolduc, le père d'Isabelle, Julie, la sœur d'Isabelle, Josée, la jeune sœur de Marcel et Jocelyn Simard, un bon ami d'Isabelle et de la famille ont suivi très attentivement tout ce qui s'est passé au premier étage du palais de justice de Sherbrooke.

Dès que la rumeur d'une possibilité de plaidoyer de culpabilité à couru de bouche à oreille, une atmosphère de fébrilité s'est installée entre la salle 3 où Blanchette et les deux autres accusés, Jean-Paul Bainbridge et Guy Labonté étaient attendus pour la fixation de la date de l'enquête préliminaire et la salle 1 où devait fatalement se retrouver Blanchette.

Effectivement, dans la salle 3, devant le juge Michel Côté, de la Cour du Québec, Blanchette a sauté l'étape de l'enquête préliminaire, a franchi celle de la citation à procès pour se retrouver en moins d'une minute de présence devant la Cour, un accusé éligible aux assises criminelles.

Jamais, sinon rarement, un procès dans une affaire de meurtre au premier degré aura connu un dénouement aussi rapide. En moins de 30 minutes, les dossiers de meurtre et d'enlèvement, les retraits d'accusation, la lecture des chefs d'accusation, les peines maximales qu'elles encourageaient et les plaidoyers de culpabilité avaient été traités.

Pour le meurtre d'Isabelle Bolduc, Blanchette a plaidé coupable aux accusations de meurtre au premier degré, de complot pour meurtre, d'agression sexuelle, de complot pour agression sexuelle et de séquestration, le 30 juin, à Sherbrooke et à Fleurimont.

Dans le dossier d'enlèvement d'une jeune employée de pharmacie de Fleurimont, le 9 juillet, dans les districts de Sherbrooke, Drummondville et Montréal, il a enregistré des plaidoyers de culpabilité aux chefs d'enlèvement, de séquestration, d'agression sexuelle armée, de possession d'arme à autorisation restreinte et de vol de véhicule.

Les proches d'Isabelle ont accueilli avec soulagement le règlement rapide des procédures contre Blanchette mais la déclaration de ce dernier n'a suscité aucune sorte de sympathie à son endroit.

Aucune sympathie chez les proches d'Isabelle  
Un aveu coupable plutôt exceptionnel (A2)

C'est l'temps de bouger!

STATIONNEMENT  
ÉCONOMIE DE  
70 %  
POUR LES USAGERS  
OCCASIONNELS  
INSCRITS À NOS  
ACTIVITÉS

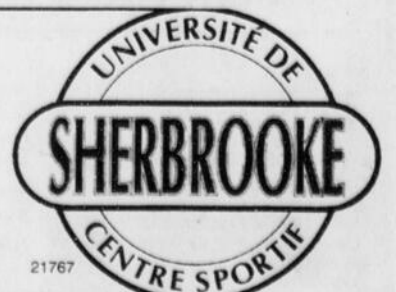
INSCRIPTION - TRIMESTRE D'AUTOMNE

(carte de membre, cours et activités dirigées)

• 4 et 5 septembre de 10h à 20h  
• 6 septembre entre 10h et 13h

Profitez d'une réduction de 10 % sur la majorité des activités offertes

Renseignements au 821-7575



# LA PRISON À VIE POUR MARCEL BLANCHETTE

## «J'aimerais mieux aller en enfer que pardonner»

Julie Bolduc, soeur d'Isabelle

Pierre SAINT-JACQUES  
Sherbrooke

La soeur d'Isabelle Bolduc, Julie, sent toujours la rage monter en elle à chaque fois que les trois accusés lui apparaissent devant les yeux. Car deux mois après l'assassinat d'Isabelle

Bolduc et l'enlèvement d'une autre jeune femme de la région sherbrookoise, on sent encore une douleur énorme chez les proches.

Julie déclare qu'elle ne pourrait jamais pardonner à Blanchette ce qu'il a fait. «Ma mère m'a appris à pardonner mais je m'en sens incapable. C'est pas lui qui va me faire brailler... J'aimerais

mieux aller en enfer que de pardonner.»

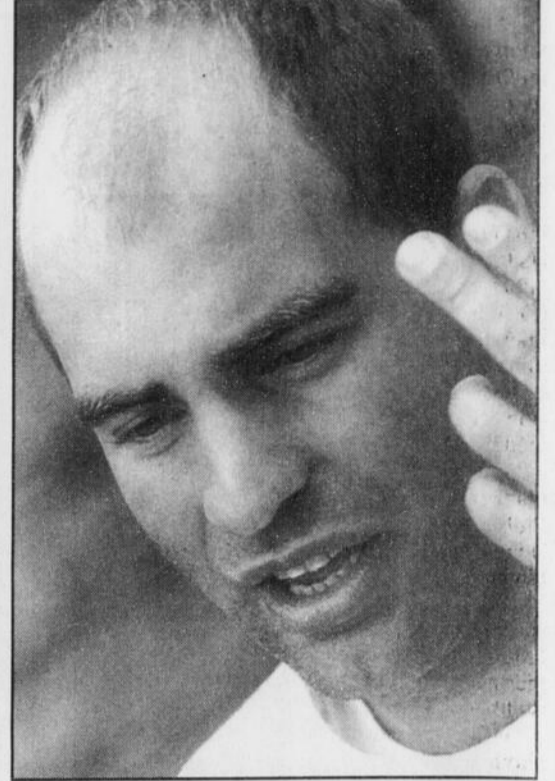
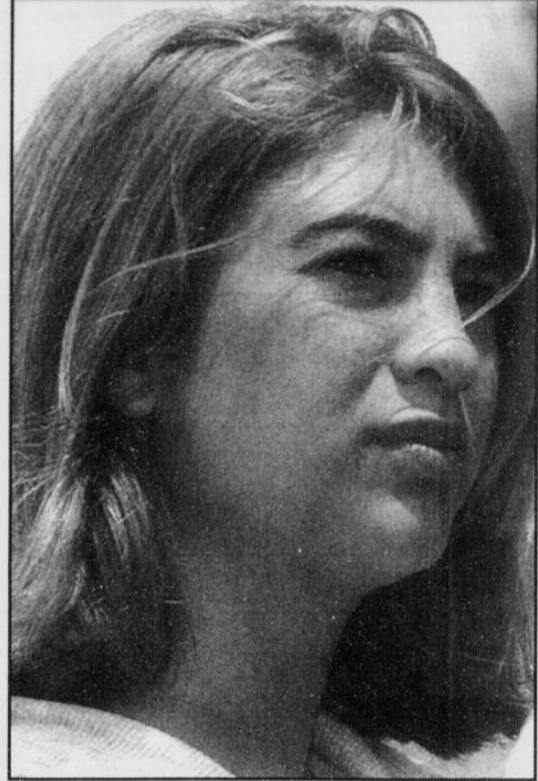
M. Marcel Bolduc, le père d'Isabelle, a certes accueilli favorablement la rapidité des procédures dans le dossier de Marcel Blanchette. La déclaration entrecoupée de sanglots de Blanchette ne l'a toutefois pas ébranlé ni éveillé en lui une ombre de sympathie.

«Je préférerais n'émettre aucun commentaire sur la déclaration que Marcel Blanchette a faite devant le tribunal. Il m'apparaît facile de demander pardon après avoir commis des choses comme ça. Je ne peux pas lui répondre, je ne veux pas lui répondre. Il dit qu'il devra désormais vivre avec ça comme nous, nous devons vivre avec la perte d'Isabelle.»

M. Bolduc a toutefois ajouté tout de go que ce n'était là qu'une partie de l'affaire, qu'un tiers du tout qui était réglé.

On espère que les procédures concernant les deux autres accusés fileront de façon aussi vite afin de pouvoir se consacrer entièrement à la Fondation Isabelle-Bolduc et à ce travail pour contrer la violence qui éclate un peu partout et un peu trop souvent dans la société.

L'ex-ami de coeur d'Isabelle et ami de la famille Bolduc, Jocelyn Simard, dira après les aveux de Blanchette et sa condamnation: «Justice a été rendue dans son cas, justice a été faite mais



Julie Bolduc et Jocelyn Simard, l'ex-ami de coeur d'Isabelle Bolduc, s'accordaient à dire hier que la condamnation de Marcel Blanchette n'effacera pas à leurs yeux la cruauté et la gravité du crime commis envers Isabelle. Alors que Julie refuse toujours de pardonner, Jocelyn Simard souligne que la sentence «ne ramènera pas Isabelle.»

moi, je ne me sens pas bien en-dedans et ça ne ramènera pas Isabelle.»

Le procureur Charles Crépeau s'est pour sa part dit satisfait du déroulement du dossier.

La célérité dans les procédures du cas Marcel Blanchette évitera, selon lui, aux victimes et aux proches des victimes de vivre des moments difficiles.

À savoir si les aveux de culpabilité de Blanchette plaçaient le ministère public dans une position favorable pour liquider le cas des deux autres accusés, Me Crépeau garde la mesure dans ses propos.

«Oui, en un sens, ça pourrait créer un effet d'entraînement et non, car tout dépendra des témoignages qui seront rendus lors des enquêtes préliminaires.»

Il faudra donc attendre quelques jours, sinon quelques semaines encore, pour voir si les deux autres accusés, Jean-Paul Bainbridge, âgé de 25 ans et Guy Labonté, âgé de 29 ans, se rendront jusqu'à l'étape du procès.

Pour en revenir aux deux condamnations à perpétuité de Blanchette, Me Crépeau s'est élevé contre cette disposition qui permet à un individu condamné à perpétuité, donc à 25 ans fermes de prison, de s'adresser après 15 ans de détention à un juge de la Cour supérieure pour étudier une admission possible à une libération conditionnelle.

«Il faut à ce moment constituer un jury et reprendre la cause avec les victimes, les proches et tout ressasser ce qui s'est passé. Il me semble odieux qu'une telle disposition soit en vigueur.»

## «Il voulait plaider coupable dès le début»

Blanchette a changé, selon son avocat

Sherbrooke (psj)

«Mon client désirait plaider coupable depuis le début. Mais je devais faire mon travail et analyser la preuve avant d'accéder les étapes s'il y avait lieu de le faire.»

De voir un client s'amener devant la Cour supérieure et enregistrer un plaidoyer de culpabilité à une accusation de meurtre au premier degré, on ne vit pas ça tous les jours dans le système judiciaire et un avocat, dans l'ensemble de sa carrière.

Me André Côté avait reçu ce mandat bien clair de la part de Marcel Blanchette.

Plusieurs observateurs avaient présenté pour ne pas dire prédit ce dénouement en ce qui le concernait.

À sa sortie du quartier général de la Police municipale de Sherbrooke, en vue de sa comparution au palais de justice de Sherbrooke, le 11 juillet, il avait déjà admis regretter ce qui s'était passé au père d'Isabelle Bolduc.



Me André Côté

Le défenseur André Côté a cru à la sincérité des propos de Marcel Blanchette devant le tribunal. «Ses propos m'ont semblé sincères.» Il a même ajouté qu'il avait connu un Marcel Blanchette complètement différent et tout autre que celui qu'ont décrit les médias.

Non intoxiqué, Blanchette possède un vocabulaire riche, un langage articulé, un propos intéressant. Il a entrepris une démarche spirituelle pour laquelle il reçoit l'aide de divers intervenants.

Seul l'avenir le dira, mais Me Côté croit à une réhabilitation de Blanchette, qu'il pourrait devenir un élément actif pour la société «je ne sais pas si ce sera toujours derrière les murs, auprès de gens qui ont traversé des moments comme les siens, mais je crois que c'est possible.»

### Bainbridge et Labonté

Est-ce que les aveux de Blanchette et sa condamnation placent les deux autres accusés, Jean-Paul Bainbridge et Guy Labonté de même que leurs défenseurs dans une situation inconfortable pour ne pas dire indéfendable.

Pour un, Me Jean-Marc Bénéard, avocat de Bainbridge, a souligné qu'il avait reçu de son client le mandat de procéder à l'enquête préliminaire. «Nous allons franchir cette étape et voir ce qui se passe.»

Le défenseur estime que les plaidoyers de culpabilité et la condamnation de Blanchette ne changeaient pas grand-chose à la situation pour laquelle, il s'est gardé d'utiliser les qualificatifs «d'embarrassante» ou «d'inconfortable».

Il a même ajouté: «Nous savions dès le départ que la Couronne ferait en sorte que les accusés témoignent les uns contre les autres. Nous verrons ce qui se passera durant la prochaine étape.»

Me Jean Couture, le défenseur de Guy Labonté, n'a pas hésité à répondre que le cas Blanchette ne changeait rien à la situation et qu'il fallait attendre la suite des procédures.

Or la Cour a réservé trois jours, soient les 30 septembre, 1er et 2 octobre, pour les enquêtes préliminaires de Bainbridge et Labonté. Dans moins d'un mois, on saura si toute cette affaire aura accompli un autre pas de géant.

**loto-québec résultats**

**Camelot** Tirage du 96-09-04

1 <sup>er</sup> numéro	2 <sup>e</sup> numéro
208955	884737
10 000 \$	10 000 \$
3 <sup>e</sup> numéro	4 <sup>e</sup> numéro
175223	834167
10 000 \$	100 000 \$

Ces 4 numéros gagnants sont décomposables

**Banco** Tirage du 96-09-04

1	2	7	8	13
14	23	28	30	32
36	40	41	43	45
52	54	55	56	63

**Quotidienne** Tirage du 96-09-04

3	4
909	5218

**Extra** Tirage du 96-09-04

NUMÉRO 518044

TVA, le réseau des tirages de Loto-Québec

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

### Création d'un comité régional des libérations conditionnelles

# Marcel Bolduc garde espoir

Sherbrooke (SD)

À quelques heures du délai consenti par les autorités fédérales, tout indique que la Fondation Isabelle-Bolduc devra faire son deuil de la création d'une commission régionale des libérations conditionnelles administrée par des citoyens.

Quelques minutes avant de rencontrer, hier soir, trois membres d'un comité d'enquête de la Commission des libérations conditionnelles, le président de la Fondation, Marcel Bolduc, affichait tout de même un certain optimisme quant à la possibilité d'obtenir les 35 000 \$ nécessaires pour aller de l'avant avec ce projet-pilote.

Les instances fédérales ont encore jusqu'à ce soir pour répondre à cette

requête formulée au lendemain du meurtre d'Isabelle Bolduc par la Fondation qui porte aujourd'hui son nom.

Celle-ci proposait de créer un comité de surveillance des libérations conditionnelles composé de cinq simples citoyens dont le mandat serait de superviser la sélection des détenus qui désirent entreprendre une démarche de réinsertion sociale dans une maison de transition. Ce comité aurait son mot à dire sur l'ensemble des démarches auxquelles les ex-détenus sont soumis et pourrait exercer un droit de regard sur toutes les décisions prises par l'organisme fédéral.

«Notre proposition est très ferme et des plus sérieuses, insiste M. Bolduc. Nous sommes disposés à effectuer certains aménagements pour la faire accepter, mais nous tenons à ce que le citoyen occupe une place de premier

ordre puisqu'ils sont les premiers concernés par cette question. Et si on veut vraiment impliquer le citoyen dans la réinsertion sociale des ex-détenus, il faut lui donner un droit de regard sur leur propre sécurité.»

Deux rencontres ont déjà eu lieu avec le responsable des normes et des directives aux Services correctionnels canadiens et M. Bolduc n'écarter pas la possibilité d'accorder un certain délai à ses interlocuteurs.

Mais le père d'Isabelle Bolduc demeure inflexible envers les enquêteurs de la Commission des libérations conditionnelles qu'il somme de rendre public et dans son intégralité le rapport qu'elle prépare sur le traitement du dossier de Marcel Blanchette.

## MÉTÉO La Tribune

## MétéoMédia

AUJOURD'HUI	CETTE NUIT	DEMAIN	SAMEDI	DIMANCHE	INDICE UV
28 PRÉC. 0	13 PRÉC. 10	25 PRÉC. 11	26 PRÉC. 13	26 PRÉC. 13	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32

**QUÉBEC**

Chicoutimi	Var 25/12	Québec	Sol 26/13
Gaspé	Var 22/10	Fimouski	Var 22/14
Iles-de-la-Mad.	Var 20/14	St-Georges	Sol 26/13
La Grande	Var 15/7	Sept-Îles	Var 18/11
Lac St-Jean	Var 25/14	Trois-Rivières	Sol 28/13
Montréal	Sol 29/16	Val d'Or	Var 24/14

**CANADA**

Charlottetown	Sol 23/14	Régina	Plu 19/13	Boston	Var 27/18	New York	Var 32/21
Edmonton	Plu 11/6	St-John's	Nua 22/14	Cape Cod	Var 27/18	Old Orchard	Var 30/14
Fredericton	Sol 26/14	Toronto	Sol 28/16	Burlington	Var 30/16	Portland	Var 30/14
Halifax	Sol 24/14	Victoria	Var 18/10	Concord	Var 31/16	Providence	Var 28/17
Ottawa	Sol 29/16	Winnipeg	Var 30/14	Detroit	Sol 28/18	Washington	Plu 27/22

**USA**

**LE MONDE**

Athènes	Sol 32/25	Mexico City	Ave 25/13	Atlantic City	Nua 27/21	Myrtle Beach	Ora 26/24
Beijing	Sol 29/18	Moscou	Nua 22/14	Cape Cod	Var 27/18	Old Orchard	Var 30/14
Berlin	Sol 19/11	Paris	Sol 22/11	Daytona Beach	Sol 32/24	Orlando	Var 33/23
Hong Kong	Sol 31/25	Port-au-Prince	Ave 28/25	Freeport	Var 34/27	Plattsburg	Var 30/16
Lisbonne	Sol 22/16	Rome	Sol 25/14	FL Lauderdale	Var 34/25	Tampa	Var 33/24
Londres	Sol 29/15	Tokyo	Plu 28/22	Honolulu	Sol 32/24	Virginia Beach	Ora 26/24
				Key West	Var 32/26	West Palm B	Var 34/25
				Miami	Var 34/25	Wildwood	Nua 27/21

© 1996 Infomédia/Météo

## EMPLOIS DU JOUR

**Professeur de théâtre (garderie)**  
Offre: 2106182  
Lieu: Saint-Élie d'Orford  
Salaire: 10 \$/heure avant ou après-midi, 1 h. par sem.  
Exigences: disponible immédiatement, parler français requis, expérience requise, travailler avec les enfants  
Fonctions: enseigner théâtres aux enfants (11) de 2 1/2 à 5 ans.

**Secrétaire administrative**  
Offre: 2102089  
Lieu: Bromptonville ou Windsor  
Salaire: 8 à 12 \$/heure, permanent, plein temps, 35 heures/semaine  
Exigences: DEC en secrétariat ou expérience équivalente, trois ans et plus expérience, connexe en informatique, parfaitement bilingue parlé et écrit.

**Veuillez vous présenter à votre Centre d'emploi du Canada afin de consulter les offres dans les guichets informatisés d'emploi ou téléphoner à Info-Centre: 564-5970, 564-5983. Une initiative de La Tribune en collaboration avec le Centre d'emploi.**

**LA LOTTO 6/49** 1-14-17-24-41-42 (34)

**L'EXTRA** 518044

**LA QUOTIDIENNE** 909-5218

## INDEX

Arts: ..... D-1  
Bandes dessinées: ..... C-5  
Chez nous: ..... B-1  
Décès: ..... D-4  
Économie: ..... B-5  
Messier en liberté: ..... C-5  
Opinions: ..... A-4  
Petites annonces: ..... D-2  
Sports: ..... C-1

...rêves de vacances...VACANCES DE RÊVE...

**MALTE, l'île magique et CHYPRE, l'île des Dieux**  
29 oct. au 14 nov.  
Séjour dans les deux îles avec excursions incluses

1650, boul. Portland (coin Bryant) Sherbrooke 819 566-8663

5335, rue Frontenac Lac-Mégantic 819 583-2801

22701 Permis du Québec

**LaTribune**  
1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué., Tél.: 564-5450, J1K 2X8

Journal quotidien publié à Sherbrooke par Les Journaux Trans-Canada (1996) Inc. (division La Tribune)

TÉLÉPHONES	LIVRAISON	ABONNEMENTS																																																		
Petites annonces: 564-0999 Publicité: 564-5450 Rédaction: 564-5454 Abonnements: 564-5466 ENVOI DE PUBLICATION: Enregistrement No 0529168	Camelots et camelots motorisés Prix de vente suggéré incluant T.P.S. payée par le camelot.....3,71 \$ taxe de vente du Québec.....24 \$ Coût à l'abonné.....3,95 \$	Abonnement payé à l'avance: endroits desservis par camelot et camelots motorisés. <table border="1"> <tr> <th>Temps</th> <th>Prix</th> <th>T.P.S.</th> <th>T.V.Q.</th> <th>Total</th> </tr> <tr> <td>1 an</td> <td>175,12 \$</td> <td>12,26 \$</td> <td>12,18 \$</td> <td>199,56 \$</td> </tr> <tr> <td>6 mois</td> <td>87,60 \$</td> <td>6,13 \$</td> <td>6,09 \$</td> <td>99,82 \$</td> </tr> <tr> <td>3 mois</td> <td>44,84 \$</td> <td>3,14 \$</td> <td>3,12 \$</td> <td>51,10 \$</td> </tr> <tr> <td>1 mois</td> <td>23,49 \$</td> <td>1,64 \$</td> <td>1,63 \$</td> <td>26,76 \$</td> </tr> </table> Abonnement par la poste: Territoire immédiat <table border="1"> <tr> <th>Temps</th> <th>Prix</th> <th>T.P.S.</th> <th>T.V.Q.</th> <th>Total</th> </tr> <tr> <td>1 an</td> <td>255,00 \$</td> <td>17,85 \$</td> <td>17,74 \$</td> <td>290,59 \$</td> </tr> <tr> <td>6 mois</td> <td>140,00 \$</td> <td>9,80 \$</td> <td>9,74 \$</td> <td>159,54 \$</td> </tr> <tr> <td>3 mois</td> <td>80,00 \$</td> <td>5,60 \$</td> <td>5,56 \$</td> <td>91,16 \$</td> </tr> <tr> <td>1 mois</td> <td>50,00 \$</td> <td>3,50 \$</td> <td>3,48 \$</td> <td>56,98 \$</td> </tr> </table>	Temps	Prix	T.P.S.	T.V.Q.	Total	1 an	175,12 \$	12,26 \$	12,18 \$	199,56 \$	6 mois	87,60 \$	6,13 \$	6,09 \$	99,82 \$	3 mois	44,84 \$	3,14 \$	3,12 \$	51,10 \$	1 mois	23,49 \$	1,64 \$	1,63 \$	26,76 \$	Temps	Prix	T.P.S.	T.V.Q.	Total	1 an	255,00 \$	17,85 \$	17,74 \$	290,59 \$	6 mois	140,00 \$	9,80 \$	9,74 \$	159,54 \$	3 mois	80,00 \$	5,60 \$	5,56 \$	91,16 \$	1 mois	50,00 \$	3,50 \$	3,48 \$	56,98 \$
Temps	Prix	T.P.S.	T.V.Q.	Total																																																
1 an	175,12 \$	12,26 \$	12,18 \$	199,56 \$																																																
6 mois	87,60 \$	6,13 \$	6,09 \$	99,82 \$																																																
3 mois	44,84 \$	3,14 \$	3,12 \$	51,10 \$																																																
1 mois	23,49 \$	1,64 \$	1,63 \$	26,76 \$																																																
Temps	Prix	T.P.S.	T.V.Q.	Total																																																
1 an	255,00 \$	17,85 \$	17,74 \$	290,59 \$																																																
6 mois	140,00 \$	9,80 \$	9,74 \$	159,54 \$																																																
3 mois	80,00 \$	5,60 \$	5,56 \$	91,16 \$																																																
1 mois	50,00 \$	3,50 \$	3,48 \$	56,98 \$																																																

AUX ÉTATS-UNIS ET AUTRES PAYS 1 an 700,00\$, 6 mois 410,00\$, 3 mois 265,00\$, 1 mois 130,00\$

"La Tribune" est sociétaire de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuter, Agence France-Presse. Le service de photos fac-similées de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de La Tribune.

## Actualité en bref

### Équité pour le stationnement

Sherbrooke (DD) - Les conseillers municipaux Serge Cardin et Sylvie Lapointe plaident pour l'équité en matière de tarifs de stationnement et déplorent que ceux-ci soient plus élevés à proximité des hôpitaux et du Collège de Sherbrooke.

«On parle de 1 \$ de l'heure en bordure des rues Murray, Parc, Saint-Jean-Baptiste, Bowen et Woodward, alors que dans tous les autres secteurs c'est 50 cents de l'heure», a déploré hier soir au conseil municipal M. Cardin.

Sa collègue Sylvie Lapointe a de son côté invité le conseil à «viser l'équité».

Le maire Jean Perrault a cependant rappelé qu'en vertu d'une résolution du conseil municipal tous les nouveaux parcomètres ont un tarif de 1 \$ l'heure.

Il a aussi souligné qu'un rapport sur le stationnement au centre-ville est attendu pour la mi-septembre, ce qui permettra aux élus de statuer sur l'ensemble de la question.

Mais dans l'immédiat, a-t-il dit, «tous les nouveaux parcomètres sur rue sont à 1 \$ l'heure» pour des raisons tant opérationnelles que juridiques.

### Appel d'offres pour le Centre Expo

La Ville de Sherbrooke vient de lancer un appel d'offres en vue de confier la gestion du Centre Expo à l'entreprise privée.

La Ville avait décidé l'an dernier de retirer la gestion de cet immeuble, situé au 300 rue du Parc, au Comité de l'exposition régionale agricole de Sherbrooke (CERAS), aux prises avec des difficultés financières.

«On veut voir si le privé est intéressé à gérer les lieux pour la tenue de salons et d'événements, ce qui ne comprend pas l'Expo de Sherbrooke», a expliqué hier le maire Jean Perrault.

La gestion du Centre Expo coûte chaque année 130 000 \$ à l'administration municipale.

### Une dévaluation qui n'inquiète pas Perrault

Le maire de Sherbrooke ne s'inquiète pas outre mesure de voir des édifices du centre-ville être cédés ou vendus pour des sommes souvent bien inférieures à leur valeur marchande, ou à leur évaluation.

«Plusieurs propriétaires ont investi dans leurs immeubles et plusieurs actions ont été faites au centre-ville», dit le maire, à la suite de la décision d'Assurances-vie Desjardins-Laurentienne de vendre pour 85 000 \$ une ancienne succursale bancaire de la rue Wellington Sud, dont la valeur actuelle est de près de 400 000 \$, où s'installera l'Armée du Salut.

De son côté, la Banque de Montréal est disposée à céder pour 1 \$ - et un reçu de charité équivalant à la valeur de l'immeuble - son ancienne succursale de la rue Wellington Sud, un édifice évalué à 160 000 \$, où l'organisme Pro-gestion souhaite emménager.

«On redonne ainsi vie à deux édifices», fait valoir M. Perrault.

### Arrêtés pour trafic à Lac-Mégantic

Lac-Mégantic (PSJ) - Cinq individus, quatre adultes et un mineur, devront répondre à des accusations de possession de stupéfiants dans un but de trafic à la suite d'une perquisition effectuée dans une maison de Lac-Mégantic, en début de semaine.

Deux des suspects sont des résidents de Saint-Georges-de-Beauce, deux sont de Lac-Mégantic et un de Sherbrooke.

Ce sont les agents de la Gendarmerie Royale de Lac-Mégantic, assistés des agents de la Sûreté municipale de Lac-Mégantic, qui ont procédé à la perquisition, à la saisie de stupéfiants et aux arrestations, le soir du 2 septembre.

Il est question d'une saisie de trois kilos de marijuana, de près de 70 grammes de résine de cannabis et d'articles servant à la fabrication de résine de cannabis.

### Il avait quelque chose à cacher...

Sherbrooke - Intercepté aux guindons d'une motocyclette, un individu a tout tenté pour cacher son identité, inventé des histoires de parents partis pour l'Allemagne, de papiers perdus...

Rien n'y fit car après avoir donné une fausse identité aux policiers de Metro Police Ascot-Lennoxville, le filet a commencé à se tendre autour de lui.

Les vérifications ont confirmé la fausse identité.

Comme la tournure de l'incident annonçait une mise en état d'arrestation le temps de débroussailler l'imbroglio identitaire, le motocycliste a décliné tout de go sa véritable identité.

Son mensonge, pieux ou pas, visait à cacher son état de liberté illégale du Centre de détention de Sherbrooke.

Il devait y retourner sur-le-champ.

# La clameur éclate contre l'agent zélé

□ D'autres «victimes» du policier de Brighton, au Vermont, dénoncent son comportement

Claude PLANTE

Sherbrooke

L'agent de police zélé du Vermont a fait plusieurs autres victimes de l'Estrie, mis à part le cas d'une dame de Sherbrooke dont nous rapportons la mauvaise expérience dans notre édition d'hier.

De nombreux Estriens ont appelé hier pour confirmer l'ardeur au travail de l'agent Theodore Miller, de Brighton au Vermont. Une ardeur qui déplaît au plus haut point à nombre d'automobilistes qui se sentent coincés lorsqu'ils circulent, par affaires ou lors de promenade, dans le secteur de Island Pond, près de la frontière Estrie-Vermont.

«Ce gars-là n'a pas de classe», martèle Normand Cabana, un résident de Waterville qui s'est fait «coller», le 25 août dernier, un billet pour vitesse excessive de 83 \$ américains, pour avoir circulé à 46 milles à l'heure dans une zone de 30. «Il veut s'en prendre aux Québécois qui passent par là. J'en suis certain.»

«Ce n'est pas vrai, je n'allais jamais à cette vitesse. Je venais de quitter le stationnement d'un restaurant. J'ai demandé à voir son radar. Il n'a jamais voulu me le montrer.»

M. Cabana est l'un des nombreux lecteurs de La Tribune qui ont réagi à la publication d'un texte relatant les déboires d'Adrienne Chavette, une Estrienne «victime» du zèle de l'agent Miller; elle s'est vue remettre un billet de 150 \$ pour avoir circulé avec des colliers accrochés à son rétroviseur, en plus d'un billet pour vitesse au-delà de la limite permise.

«Je l'ai accusé d'attendre de voir la plaque du Québec en arrière des autos pour arrêter les gens, raconte pour sa part M. Cabana. Le policier m'a répondu qu'il n'est pas nécessaire d'attendre que l'auto passe. Les voitures du Québec n'ont pas de plaque à l'avant!»

«Le lendemain, je suis retourné dans ce coin-là pour essayer de me plaindre à quelqu'un. Des policiers d'un autre corps de police m'ont avoué que ce gars-là donnait trop de contraventions aux Québécois.»

### Scénario semblable

Le scénario est sensiblement toujours le même. Le shérif se place la plupart du temps à la sortie du village de Island Pond, à la fin d'une zone limite de 35 milles à l'heure et au début d'une autre de 40 milles à l'heure, près d'une école.

C'est ce qu'a constaté un jeune homme de Coaticook, Dominique Véronneau, qui a lui aussi goûté à la médecine de l'agent en question, le 29 juillet dernier. «Le pire, c'est qu'on le voit de loin. Ça fait qu'on ralentit. Mais il te pointe avec son radar quand tu te trouves entre deux zones, quand tu accélères pour entrer dans la seconde, à la sortie du village.»

«On dirait que parce que tu as une plaque du Québec, c'est toi qu'il pointe. En plus, je suivais d'autres automobilistes quand c'est arrivé. C'est moi qui a reçu le ticket. Quand j'ai lu le texte dans le journal (hier), j'ai été surpris d'apprendre qu'il y en a d'autres dans la même situation.»

### Des gens âgés...

Une autre plaignante, Madeleine Desmarais demeurant au lac Brompton, peut énumérer une longue liste d'Estriens, en plus du cas de son mari Robert, qui ont dû «payer» pour avoir pesé un peu trop sur l'accélérateur... ou pour être simplement des voyageurs du Québec.

«Ce sont tous des gens âgés dans la soixantaine, déclare-t-elle. Vous ne viendrez pas me faire croire que ces gens-là font de la vitesse. Il ne faut pas que cet agent-là aïné les Québécois qui passent dans sa ville pour faire ça.»

Personne n'a voulu contester son billet d'infraction. «J'ai lu la lettre qui vient avec le ticket. On peut lire qu'il est possible de contester, mais les chances de gagner sont minces», de dire Normand Cabana.

### Peu diplomate

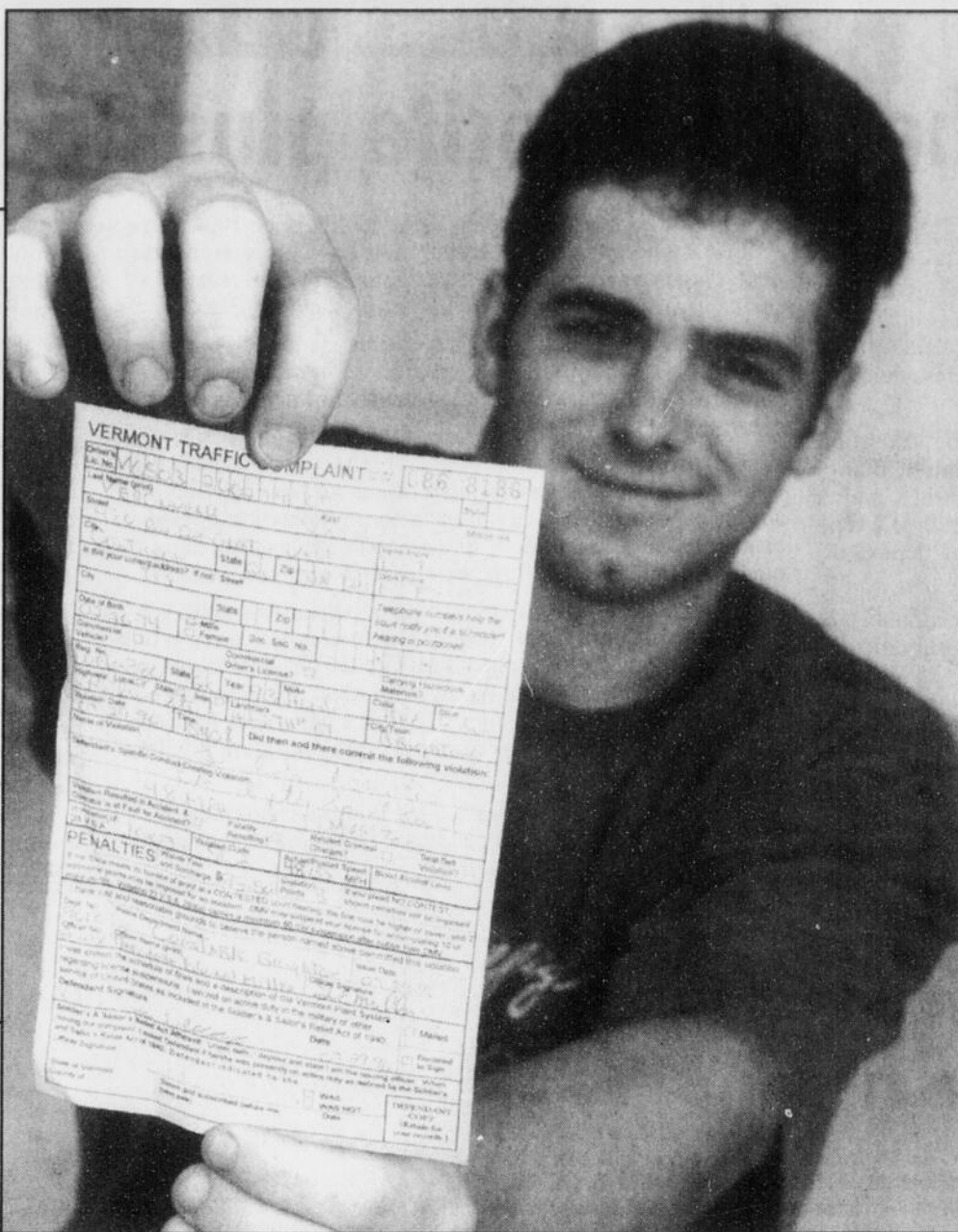
Mme Desmarais, de plus, a été frappée par le peu de diplomatie dont a fait preuve le gendarme lorsqu'il l'a abordée, le 18 juillet dernier, alors qu'elle circulait en compagnie de son époux Robert Desmarais. «C'est un gros bonhomme qui fait peur. Il est bête comme ses pieds à part ça.»

«On a beau lui parler pour se défendre, rien à faire. Il nous dit d'arrêter de parler. Un affronté! C'est épouvantable. On a affaire souvent dans ce coin-là parce qu'on a de la parenté aux États-Unis.»

Toute l'affaire n'est pas sans rappeler un cas semblable survenu cet été dans l'État de New York, alors qu'un policier semblait s'en prendre systématiquement aux automobilistes québécois.

Dominique Véronneau, de Coaticook, a lui aussi goûté à la médecine de l'agent «zélé» de Brighton, au Vermont. Cela s'est passé le 29 juillet dernier. «Le pire, c'est qu'on le voit de loin. Ça fait qu'on ralentit. Mais il te pointe avec son radar quand tu te trouves entre deux zones (35 et 40 milles à l'heure), quand tu accélères pour entrer dans la seconde, à la sortie du village», lance-t-il dépité.

Imacom-Daguerre, René Marquis



## «Très strict», mais pas du tout anti-Québécois

Denis DUFRESNE

Sherbrooke

Le constable Theodore Miller, de la municipalité de Brighton, dans le Vermont, reconnaît être plutôt strict vis-à-vis des automobilistes qui ont le pied pesant, mais nie tout excès de zèle envers les Québécois...

«Je ne donne pas davantage de contraventions aux gens du Québec, qu'aux gens d'ailleurs au Canada ou de d'autres États américains, mais ici nous avons une politique très stricte parce que nous avons eu beaucoup d'accidents et de nombreuses plaintes», déclare M. Miller, qui est le seul policier municipal à Brighton, où se trouve le village de Island Pond, traversé par la route-114.

«Nous traitons tout le monde de la même manière», ajoute-t-il, lorsqu'on lui signale que plusieurs automobilistes de la région qui ont eu affaire à lui jugent qu'il ne semble pas trop aimer les Québécois, ou à tout le moins être très sévère à leur endroit.

«Nous avons des statistiques qui démontrent que moins de 19 pour cent des contraventions vont à des Québécois», dit M. Miller, qui travaille depuis 14 ans pour la municipalité de Brighton, située à une centaine de kilomètres de la frontière canadienne.

«C'est un poste électif», précise-t-il. Le policier soutient que la signalisation pour aviser les automobilistes qu'ils entrent dans une zone de vitesse réduite (de 50 à 40, puis 35 milles à l'heure) est facilement visible à l'approche de la municipalité. «C'est très bien indiqué et les automobilistes ont le temps de ralentir», dit-il.

### La loi c'est la loi...

Lorsqu'on lui signale le cas de l'automobiliste sherbrookoise qui a reçu une contravention de 150 \$ pour un collier suspendu à un rétroviseur et les billets pour excès de vitesse remis à d'autres automobilistes de la

région qui l'on jugé plutôt agressif et zélé, le policier Miller soutient qu'il ne fait qu'appliquer la loi.

«La route 114 traverse Brighton et nous avons eu beaucoup de plaintes; ici il y a une école primaire, beaucoup d'enfants et beaucoup de va-et-vient», fait-il valoir.

Au Québec, le Code de la route stipule qu'un objet qui obstrue la vue d'un conducteur ou gêne sa conduite peut entraîner une contravention de 30 \$.

Le policier ne peut préciser le nombre de contraventions distribuées à des automobilistes du Québec au cours des dernières semaines, mais signale qu'il y a eu «énormément de circulation en août».

«Mais je traite tout le monde exactement sur le même pied», insiste M. Miller. Quiconque excède la limite de vitesse permise est intercepté et reçoit une contravention.

Ce dernier concède que «les gens de la région savent où je me trouve (dans l'entrée de cour de l'école primaire), contrairement à ceux de l'extérieur, mais je donne autant de billets à des automobilistes du Vermont qu'à ceux de l'extérieur».

Theodore Miller nie également être trop agressif avec les automobilistes qu'il intercepte.

«Vous savez, personne ne veut être responsable de quoi que ce soit... Les gens se font arrêter et se fâchent et je les comprends - mais je ne discute pas avec eux sur le bord de la route, je leur explique simplement que s'ils veulent contester leur contravention ils peuvent le faire», précise le policier.

«Je suis très ferme là-dessus», dit-il cependant.

Le policier ajoute qu'il enregistre sur magnétophone ses échanges avec les automobilistes qu'il intercepte pour se protéger de fausses accusations et garder son calme lorsqu'il est pris à partie.

«Cela m'incite à ne pas réagir de façon exagérée avec les gens», estime-t-il.

## Rock Forest déborde à son tour

□ Il y a trop d'élèves comme à Saint-Élie et la communauté attend une solution rapide

François GOUGEON

Rock Forest

Un «deuxième Saint-Élie» se prépare à Rock Forest avec un problème de débordement d'élèves des écoles du primaire qui ira en s'accroissant si aucune solution globale et à long terme n'est mise de l'avant.

C'est la crainte qu'a soulevée hier le conseiller forestois Benoît Charland, du quartier Boisjoli, qui vit personnellement cette situation de débordement et de transfert de son enfant vers l'école Beaulieu.

Tout comme les parents de près de 20 autres enfants devant faire leur entrée en maternelle à l'école du Boisjoli, M. Charland a été contraint d'accepter le transfert de son enfant à Beaulieu, faute de place. Dans le cas de M. Charland, la situation est d'autant plus frustrante que la famille, installée sur la rue Falardeau, habite à une rue de l'école Boisjoli.

«Après le problème à Saint-Élie-

d'Orford (débordement de l'école Alfred-Desrochers), c'est maintenant rendu à Rock Forest. Ce qui est peut-être normal compte tenu de la poussée démographique mais il faudra absolument trouver une solution. Et le plus vite possible», a lancé hier M. Charland.

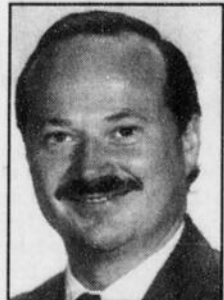
Aussi, avant de partir avec le drapeau d'une nouvelle école à Rock Forest, le conseiller municipal a contacté les autorités de la CSCS. Le directeur général par intérim, Jean De Francesco, a confirmé qu'on réaliserait plus tôt que prévu l'étude démographique du secteur. Cela devrait être complété pour la fin octobre. «Du côté de la direction de la commission scolaire, on commence à réaliser l'impact du développement domiciliaire dans le secteur sur les problèmes de débordement», a noté M. Charland, qui a obtenu l'appui du conseil municipal pour une action éventuelle.

À ce moment-ci, le conseiller ne peut dire ce qu'il en sera. Agrandissement d'école, transfert de la sixième

année vers d'autres écoles, association avec le comité d'implantation d'une école à Saint-Élie pour la construction d'un immeuble mitoyen avec Rock Forest, voilà autant d'éléments à analyser en vue d'une solution. «Mais il faudra faire vite, surtout qu'on parle de la possibilité de déplacer vers d'autres écoles jusqu'à 100 enfants de l'école du Boisjoli, en septembre 1997», a aussi fait valoir M. Charland.

### Un Saint-Élie en puissance

La directrice de l'école concernée, Louise Nadeau, confirme les craintes de M. Charland de voir Rock Forest vivre éventuellement le problème de Saint-Élie-d'Orford. Mais elle juge



Benoît Charland, conseiller municipal

prématurée de parler du transfert possible de 100 enfants l'an prochain.

«Chose certaine, on a une problématique (de débordement) qui se développe, a admis Mme Nadeau. Et c'est un peu dommage qu'il n'y ait pas plus de concertation entre les différentes parties impliquées dans le développement domiciliaire pour une meilleure planification.»

Elle a signalé que pour l'année qui vient de débuter, ce sont près de 30 élèves ayant fait leur inscription à Boisjoli qui ont dû être relocalisés ailleurs, aussi bien à Beaulieu. La Maisonnette ou même Sherbrooke dans quelques cas. «Seulement en maternelle, on a de place pour 80 enfants mais on a reçu environ 100 inscriptions», a-t-elle dit, signalant qu'il y aurait encore une vingtaine de places disponibles mais dans d'autres niveaux que la maternelle.

Avec 544 élèves, Mme Nadeau estime que l'école du Boisjoli a pratiquement atteint la pleine capacité.

JEAN-LUC MONGRAIN VOUS PARLE À 8 h 20

CHLT 630 RADIO MEDIA

## EDITORIAL

# Marcel Blanchette ne mérite plus aucune clémence



Jacques PRONOVOST

Même avec les plus grands remords, même avec les meilleures intentions de réhabilitation, même avec les plus grands aveux de regrets, Marcel Blanchette, l'assassin de la jeune Isabelle Bolduc, et auteur de l'enlèvement de Manon Saint-Louis, ne mérite plus aucune clémence de ses pairs.

En plaçant coupable à toutes les accusations portées contre lui dans ces deux affaires, Blanchette expie peut-être un peu ses péchés, mais sa trop longue feuille de route, ses récidives à répétition, l'atrocité de ses actes contre Isabelle Bolduc dépassent ce que la société peut accepter.

Malgré les deux condamnations à perpétuité prononcées par le juge Paul-Marcel Bellavance, Blanchette aurait encore la possibilité de s'adresser à la Cour supérieure dans 25 ans (il aura 64 ans) pour qu'elle étudie son admission à une nouvelle libération conditionnelle.

Mais il a gaspillé toutes ses chances... et anéanti tous les espoirs d'une vie heureuse à une jeune fille qui ne l'avait pas cherché. Quand il a commis ces actes irréparables à Sherbrooke,

il était déjà sous probation, ayant été libéré en 1994 après avoir été condamné à 38 ans, cinq mois et 45 jours d'emprisonnement pendant sa carrière de délinquant; et il lui restait 14 ans à purger n'eût été de cette libération conditionnelle.

Blanchette a bénéficié de la clémence de la société souvent qu'à son tour. Seul le meurtre ne figurait pas à son palmarès. Voilà c'est fait. Et c'est un de trop dans les circonstances d'une vie ponctuée de crimes et de récidives.

L'expression de ses remords, ses excuses concernant la boisson et son état d'inconscience, le recours à la spiritualité et à la foi pourraient être de nature à nous émouvoir et à espérer en sa réhabilitation, et donc à une possible relaxation dans quelques années. C'est trop peu trop tard et si peu crédible.

Le meurtre d'Isabelle relance les débats, même celui sur la peine de mort dans notre société; il doit au moins servir à durcir les positions des tribunaux dans l'octroi des libérations conditionnelles. Si Blanchette a pu y avoir droit il y a quelques années, il est en autrement aujourd'hui. Il a dépassé la barrière de la compassion et de l'espoir dans la réhabilitation possible des détenus.

Le combat mené aujourd'hui par la famille Bolduc pour une plus grande rigidité du processus des libérations conditionnelles doit se poursuivre... et surtout être entendu. Il doit aussi permettre que le suivi des ex-détenus soit beaucoup plus serré et plus sévère que ce qu'on a connu dans le cas de Blanchette.

Si la société accepte que des criminels reviennent dans la société avant la fin de leurs peines, elle exige cependant que les mesures de sécurité accompagnant cet exercice ne soient pas laissées au hasard, ne subissent aucune faiblesse, surtout pas par nécessité de coupures financières et pas plus par laxisme des responsables des programmes de réinsertion sociale.

Le cas Blanchette ne contredit pas la pratique des libérations conditionnelles, mais il doit les baliser encore. La sévérité de cette double sentence à perpétuité doit par contre servir d'exemple aux récidivistes d'habitude afin qu'ils saisissent que la société de tolérance n'en est pas une d'abdication des responsabilités.

Le seul avantage qu'on puisse trouver à cet aveu de culpabilité est qu'il mène à un règlement rapide du cas d'un des trois co-accusés dans cette affaire sordide. Cela épargnera quelques procédures difficiles pour la famille de la victime, assure l'apparence de la justice humaine, et épargnera des milliers de dollars à tous.

C'est dérisoire quand on songe à la mort d'Isabelle et aux souvenirs pour la vie de l'autre jeune fille enlevée.

## TRIBUNE LIBRE

# La patrouille nautique du lac Bowker: une risée

Le dimanche 25 août dernier, un vent exceptionnel balayait la région. M'adonnant à mon sport favori, la planche à voile, je me fais «couper» par une motomarine. La suite des événements n'a pas fini de vous étonner!

J'entreprends d'en avertir la patrouille nautique, située dans une zone plus basse du lac, et qui comptait inhabituellement à son bord deux constables. J'explique qu'une motomarine vient de passer à 10-15 pieds en avant de ma planche, et qu'étant donné la puissance du vent, une collision aurait pu se produire. D'entrée de jeu, le patrouilleur met en doute ma version des faits: le type a soi-disant bonne réputation; mais à ma demande, ils se résignent quand même à aller le voir.

En remontant le vent, je rejoins la patrouille qui a abordé le conducteur délinquant. Le patrouilleur prend alors résolument parti en faveur du conducteur fautif, qui nie tout. Lui expliquant qu'en vertu de la loi de la marine marchande, une embarcation à voile a priorité de passage sur une embarcation motorisée, le patrouilleur me dit qu'il connaît la loi, mais que de toute façon advenant le passage d'un pétrolier, je serais contraint de lui céder le passage. Le lac Bowker est un plan d'eau intérieur de 2,3 km carrés et en 25 ans, je n'y ai jamais vu passer un pétrolier! La patrouilleuse met son grain de sel: «je devrais être tolé-

Je les quitte, en expliquant qu'on n'a aucune raison de tolérer une menace à notre intégrité physique. Je me fais escorter par des propriétaires de puissantes embarcations motorisées, venues en renfort, par solidarité pour la patrouille et pour la motomarine.

Toutes ces altercations n'auraient pas eu lieu si les patrouilleurs avaient fait preuve de plus d'impartialité. Le parti pris d'un corps policier ne peut être attribuable qu'à une seule chose: la transgression des règles de Montesquieu. Si le lien est trop direct entre l'autorité du corps législatif et celle du corps policier, ce dernier se corrompt inévitablement, car on sera toujours plus indulgent avec les amis du pouvoir législatif, grâce à qui celui-ci a réussi à se faire élire. Vous l'aurez deviné, l'administration Delorme s'est fait élire grâce à l'appui, entre autres, des amateurs de bateaux à moteur du lac Bowker.

Les patrouilleurs savent très bien que leurs services n'en valent pas le coût. Advenant l'interdiction des embarcations motorisées, ce que revendiquent 55% des riverains, leurs emplois, devenus inutiles, vont certainement disparaître. Ils ont donc tout intérêt à être gentils avec ceux envers qui ils sont redevables.

Pierre Dépôt  
Canton d'Orford



**BULLETIN MUNICIPAL**

**WINDSOR PAPETIERS**

**SOMMAIRE**

- 1. Message du maire
- 2. Les Papetiers
- 3. Le conseil municipal
- 4. Le conseil d'administration
- 5. Fête de la famille
- 6. Services municipaux
- 7. Services sociaux
- 8. La bibliothèque
- 9. Le club de tennis
- 10. Le club de golf
- 11. Travaux publics
- 12. Services municipaux
- 13. La planification

# Vive nos nouveaux Papetiers

C'est avec un grand plaisir que la population sportive de Windsor a pris connaissance dans les journaux que la mairesse de Windsor, Madame Carmen Juneau, avait fait des démarches afin que la ville de Windsor obtienne une franchise dans une ligue de hockey semi-professionnelle au niveau provincial pour le plus grand plaisir de la population sportive de Windsor. Quel impact pour notre ville, soit du côté publicitaire, quelles retombées pour les gens de Windsor pour faire connaître notre ville où il y avait eu un manque depuis un certain temps. Madame Juneau donne une bonne image à notre ville depuis qu'elle est en poste. Les Papetiers de Windsor feront partie de ce circuit avec 12 grandes villes au Québec. Windsor, qui est reconnu au niveau régional, sera de plus au niveau provincial.

C'est bien beau de faire partie d'un circuit semi-professionnel à Windsor, mais il est important d'avoir une organisation de grande classe. Nous sommes choqués de posséder des hommes de grande valeur en la personne de

M. Gilles «Pélo» Péloquin, que les gens connaissent pour l'avoir vu à la télévision dans le domaine sportif et qui est maintenant vice-président en marketing et communication. Il sera secondé par cinq grands sportifs de Windsor et cinq de Sherbrooke et qui seront assistés de personnes bénévoles. En résumé, une vraie équipe. De plus, je voudrais souligner le travail important du trésorier, M. Denis Morin.

Nous avons eu à Windsor des jeunes qui ont fait leur marque et nous ont fait honneur dans différents domaines. Entre autres, Marc Fortier qui a joué dans la Ligue nationale avec les Nordiques de Québec et qui joue maintenant en Europe, de Réjean Cloutier, ancien joueur des Red Wings de Détroit, de Serge Dubois, qui fut joueur étoile dans la ligue junior «A» avec Chicoutimi, et par la suite fait carrière en Europe. Tous ces joueurs ont toujours été fiers de s'identifier comme étant de la ville de Windsor.

M. Normand Lapointe, un homme d'expérience, élu président du club ainsi que Ma-

dame la mairesse qui a été nommée présidente honoraire des Papetiers et elle mérite bien. Dans ma vie publique, j'ai fait parti de plusieurs conseils d'administration, ayant été sur place à différentes occasions à l'aréna j'ai pu constater comment cette organisation travaillait d'une manière professionnelle. C'est pourquoi, comme beaucoup d'autres sportifs, je n'ai pas hésité à me procurer mes billets de saison.

Les sportifs qui viendront des 12 grandes villes nous visiter verront que les gens de Windsor sont des gens aimables, sont capables de bien faire les choses.

En terminant je suis assuré d'avance que les nombreux sportifs de Windsor n'hésiteront pas comme c'est leur coutume de remplir l'aréna pleine capacité et appuyé leur équipe, ils verront un bon spectacle avec beaucoup d'action et prouveront qu'ils sont très fiers de leur ville.

Marcel Noël  
Résident et ex-maire de Windsor

## EXPLICATIONS

# Justifications au transfert des élèves de Lambton

La Commission scolaire du Lac-Mégantic maintient sa décision de transférer les élèves de la 1re et 2e secondaire de Lambton à la polyvalente Montignac de Lac-Mégantic. Les interventions politiques n'ont pas apporté d'éléments nouveaux permettant à la Commission scolaire de réviser sa position.

Le milieu connaît depuis plusieurs années la condition essentielle au maintien de la 1re et 2e secondaire à Lambton, soit un minimum de 33 élèves. Le transfert de ces élèves ne fait qu'actualiser cette règle convenue entre le M.E.Q., la Commission scolaire et les parents en 1989 et réaffirmée en 1992.

Le ministère de l'Éducation a confirmé le pouvoir décisionnel de la Commission scolaire et son autonomie

de gestion dans ce dossier. Elle a respecté le processus de consultation prévu par la Loi sur l'instruction publique. Également, le M.E.Q. a reconnu que la Commission scolaire du Lac-Mégantic figure parmi les commissions scolaires les mieux gérées au Québec; les coûts administratifs sont en deçà des coûts moyens de l'ensemble des commissions scolaires. Le M.E.Q. nous affirme, de plus, que la Polyvalente Montignac a une excellente renommée si l'on considère les résultats des élèves et la qualité des services.

La Commission scolaire s'est vue dépourvue d'une somme de 500 000 \$ en comparaison de l'exercice financier précédent. Les compressions budgétaires imposées par le M.E.Q. accompagnées d'une baisse importante de sa clientèle scolaire l'obligent à rationaliser son organisation et à prioriser les services à offrir. La fermeture de la 1re et 2e secondaire fut un choix difficile; cependant, plusieurs autres secteurs de l'organisation ont aussi écopé dû à l'amputation d'un demi-million de dollars à son budget.

La mission de la Commission scolaire est d'assurer des services éducatifs de qualité aux jeunes du primaire et du secondaire, à sa clientèle adulte et de la formation professionnelle de son vaste territoire. Le souci d'équité, c'est-à-dire une juste distribution de ses ressources à l'ensemble des écoles et du centre de formation de même que des services essentiels à maintenir ont présidé lors des nombreuses séances de travail consacrées à la préparation du budget.

Quant au surplus libre de la Commission scolaire, il apparaît imprudent de l'avis des vérificateurs externes, d'utiliser ces sommes pour financer l'organisation des services. Cette réserve est même jugée peu confortable considérant le budget total de la Commission. Un événement de force majeure suffirait à faire disparaître cette mince marge de manoeuvre. De plus, il s'avère important que l'exercice de planification budgétaire s'inscrive dans une vision à plus long terme puisque des compressions budgétaires aussi importantes sont annoncées pour 1997-1998 et que d'ici cinq ans, la prévision de la baisse de la clientèle scolaire est de l'ordre de 380 élèves.

La Commission scolaire du Lac-Mégantic est persuadée que les élèves de la 1re et 2e secondaire de Lambton bénéficieront d'une plus grande diversité de ressources et de services pédagogiques et professionnels ainsi que d'un plus grand éventail d'activités parascolaires, culturelles et sportives. Une grande école a aussi ses avantages; elle permet à l'élève de développer son sens des responsabilités et son autonomie dans un environnement qui lui en permet l'espace et l'occasion. C'est pourquoi la Commission scolaire souhaite la collaboration des parents dans la compréhension de la situation car celle-ci est un facteur déterminant à une heureuse intégration de leurs enfants à Montignac et à leur réussite tant personnelle que scolaire.

Suzanne Durivage  
Présidente de la Commission scolaire du Lac-Mégantic

ADMINISTRATION	RESSOURCES HUMAINES	RÉDACTION	PUBLICITÉ	PRÉ-IMPRESSION & PRODUCTION	COMPTABILITÉ	TIRAGE
Raymond Tardif Président et éditeur	Jean-Guy Farah Vice-président Finances et administration	Michel Poulin Directeur	Jacques Pronovost Rédacteur en chef	Stéphane Lavallée Directeur de l'information	François Fouquet Directeur	Alain LeClerc Pierre Dubois Adjoints au directeur
				René Béliveau Directeur	André Roberge Michel Doyon Adjoints au directeur	André Corriveau Contrôleur
					Julienne Poulin Gérante du crédit	Jocelyn Godbout Directeur
						André Cusseau Adjoint au directeur

# Plage Blanchard: baignable mais médiocre!

Denis DUFRESNE

Sherbrooke

Les personnes qui se sont baignées à la plage Blanchard au cours de l'été ont souvent fait trempette dans une eau de qualité... médiocre (cote «C»), mais jugée sans danger pour la santé, selon les résultats des analyses du ministère de l'Environnement, dans le cadre de son programme Environnement-plage.

Cependant, le directeur de la Corporation de gestion CHARMES, Paul Champagne, soutient que la qualité de l'eau a été «en général de «B» (ou bonne), selon nos propres analyses, pratiquement tous les jours».

Les résultats des prises d'échantillons effectuées au cours de l'été par le ministère démontrent que la qualité de l'eau est passée de «polluée» (ou cote «D»), le 17 juin, à «bonne» (cote «B»), le 19 juin, pour ensuite descendre à «médiocre» (cote «C») le 15 juillet, une situation qui s'est répétée à trois autres reprises, soit les 29 juillet, ainsi que les 5 et 9 août.

«C'est baignable et ce n'est pas dangereux pour la santé, mais c'est loin d'être la cote «A» (excellente)», indique à ce propos un porte-parole du ministère à Sherbrooke, Paul Jeannotte.

«Mais au moins, cette année, il n'y a pas eu de fermeture de la plage à cause de la pollution, comme en 1995, alors qu'on avait enregistré une cote «D» (ou polluée) à cinq reprises. Il faut se rappeler qu'il y avait eu des travaux à la station d'épuration de Rock Forest et des rejets d'eau non traitée à la rivière», ajoute-t-il.

Durant l'été 1995, la plage Blanchard a en effet dû être fermée à quatre reprises pour cause de pollution.

Une cote «A» (très satisfaisante) signifie qu'il y a moins de 20 coliformes fécaux par 100 millilitres d'eau, une cote «B» (bonne) indique la présence de 20 à 100 coliformes fécaux par 100 millilitres d'eau, une cote «C» (médiocre) démontre qu'il y a entre 101 et 200 coliformes fécaux par 100 millilitres d'eau, tandis qu'une cote «D» (polluée) signifie la présence plus de 200 coliformes fécaux par 100 millilitres d'eau.

## À cause de la pluie et des canards

Quant aux causes de la présence de coliformes fécaux dans la rivière Magog, M. Jeannotte signale qu'elles peuvent être multiples, puisqu'«il y a plusieurs types d'utilisations de la rivière».

De son côté, le directeur de CHARMES, Paul Champagne, signale que le «principal problème demeure les orages», qui ont pour conséquence d'amener à la rivière les excréments que les animaux laissent dans les rues et sur les toitures d'immeubles.

En conséquence, CHARMES a pris l'habitude de fermer la plage Blanchard après chaque orage.

«C'est une rivière urbaine, mais elle est très sensible aux pluies. On soupçonne aussi les canards», dit-il.

Pour ce qui est de la différence entre les résultats d'analyses de CHARMES et du ministère de l'Environnement, M. Champagne allègue que «l'eau est cotée «C» la journée où elle est échantillonnée, mais en général elle est à «B»».

Pour sa part, le porte-parole du ministère de l'Environnement préfère ne pas se prononcer sur les différences observées.

«Notre but n'est pas de contester l'un ou l'autre des résultats, mais nous avons un processus très clair. Il faut cependant noter que seulement deux ou trois coliformes peuvent faire la différence. Par contre, ce que nous diffusons publiquement ce sont nos résultats», dit M. Jeannotte.

# VOUS AVEZ TOUT INTÉRÊT À ACHETER MAINTENANT!

Un taux d'intérêt de

3,9%

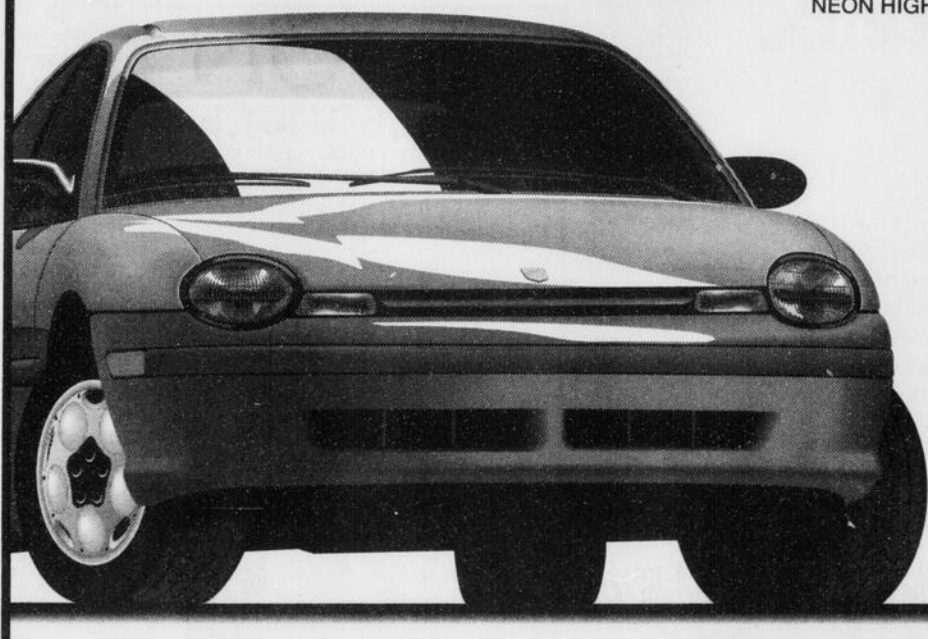
jusqu'à 48 mois sur la Neon 1996.

NEON EX 1996



neon

NEON HIGHLINE 1996



Un taux d'intérêt de

2,9%

jusqu'à 48 mois sur la Neon Highline et sur la Neon Sport 1996.

Profitez de ces taux de financement avantageux sur tous nos modèles Neon et Neon Highline 1996 en stock. Mais dépêchez-vous! Car à des taux pareils, vous ne serez pas le seul à vouloir en profiter.

Association publicitaire des concessionnaires Chrysler Inc.



VOTRE CONCESSIONNAIRE

CHRYSLER

QUELQU'UN DE FIABLE

750 \$ AUX DIPLÔMÉ(E)S

Remise en argent additionnelle de 750 \$ à l'achat du véhicule Chrysler 1996 de votre choix en plus de tout autre rabais offert. Cette offre se termine le 31 décembre 1996.



Programme d'aide pour handicapés physiques

Tous les détails chez le concessionnaire.

Offres d'une durée limitée. Sous réserve de l'approbation de Crédit Chrysler Canada Ltée. Ces offres ne peuvent être combinées à aucune autre. Les stocks peuvent varier selon les concessionnaires. Détails chez les concessionnaires participants.

78666



VOTRE PETITE ENTREPRISE FAIT-ELLE LES FRAIS DES CHÈQUES SANS PROVISION DE VOS CLIENTS ?

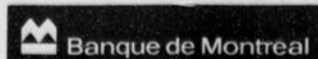
NOS FRAIS AUX PETITES ENTREPRISES :  
Banque de Montréal 0 \$

LES FRAIS DES AUTRES BANQUES\* :

Banque Royale	3,50 \$
CIBC	4,50 \$
Scotia	4,50 \$
TD	5,00 \$

Vous êtes à la tête d'une petite entreprise. Le chèque d'un de vos clients est refusé. Ce n'est déjà pas particulièrement agréable. Mais certaines banques ajoutent l'insulte à l'injure : elles vous imputent des frais d'administration pour les chèques sans provision de vos clients. Pas la Banque de Montréal. Cessez de payer pour les erreurs des autres.

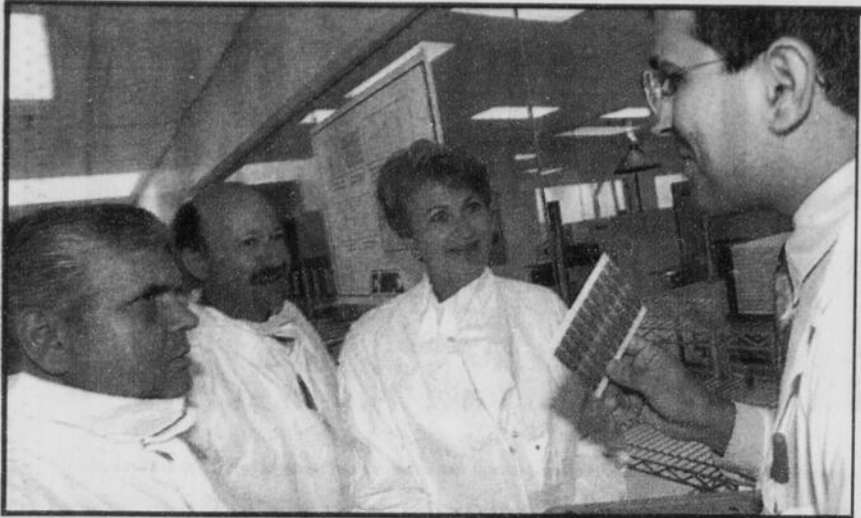
\*Selon une étude en date du 27 mai 1996 des frais par pièce affichés. Comparaison entre les frais d'administration pour les comptes de petites entreprises de la Banque de Montréal et ceux des autres banques mentionnées.



77525

**VISITE DU CAUCUS ITINÉRANT DES LIBÉRAUX FÉDÉRAUX**

# Il est possible d'enlever Sherbrooke à Charest



Imacom-Daguerre  
Martin Blache  
Le caucus itinérant des libéraux fédéraux a profité de sa venue à Sherbrooke pour visiter les locaux de C-MAC. Cicontre, Alfonso Gagliano, Denis Paradis, député de Brome-Missisquoi, Lucienne Robillard, ministre du Travail, Michel Saad, ingénieur des produits chez C-MAC. En bas, Lucienne Robillard en compagnie de Louise Pouliot, une employée de C-MAC.

**Michel MORIN**  
Sherbrooke

Le comté de Sherbrooke, représenté aux Communes par Jean Charest depuis 1984, pourrait bien vivre ce qu'a vécu la circonscription de Brome-Missisquoi: basculer aux mains des libéraux de Jean Chrétien.

Parce qu'ils estiment que le prochain scrutin fédéral donnera plus de votes à la thèse fédéraliste qu'à l'option souverainiste, personnalisée à Ottawa par le Bloc québécois, les libéraux fédéraux du Québec croient possible de reprendre Sherbrooke, qui fut déjà un bastion libéral sous Irénée Pelletier.

Président du conseil du trésor, Marcel Massé a rappelé qu'un récent sondage donnait Jean Charest bon dernier dans Sherbrooke. «Mais évidemment, nous ne croyons pas les sonda-

ges», s'est-il empressé d'ajouter, avec un sourire.

«Nous avons donné un bon gouvernement à l'électorat et c'est pourquoi nous nous attendons à une chaude lutte au Québec, de dire Marcel Massé. L'incertitude politique au Québec affecte les investissements. Et par conséquent les emplois. C'est un argument vrai que nous allons exploiter lors de la prochaine campagne électorale.»

Les libéraux fédéraux s'attendent d'ailleurs à ce que l'électorat québécois hésite à voter pour le Bloc québécois. Uniquement parce que l'économie québécoise ne cesse de prendre du recul. Et dans cette optique, ils s'attendent à recueillir la majorité du vote fédéraliste qui sera exprimé.

**Amiante**

Le caucus libéral itinérant a

par ailleurs été invité par les intervenants régionaux à s'impliquer à fond dans la défense de l'amiante, dont l'utilisation a récemment été bannie par la France.

«À notre avis, la France n'a pas basé sa décision sur des raisons scientifiques, de reprendre Marcel Massé. Nous avons discuté d'une contribution avec l'Institut national de l'amiante pour défendre l'utilisation sélective de l'amiante. Mais déjà, le fédéral s'était impliqué, par l'entremise de la diplomatie, pour éviter que l'intervention de la France ne se répercute à d'autres pays.»

Rappelant que le gouvernement fédéral avait déjà versé 15 millions \$ dans l'Institut national de l'amiante dans les années 80, le ministre Marcel Massé n'a pas voulu se compromettre en Estrie en fonction d'une nouvelle forme d'aide financière.



**CENTRE DES FEMMES LA PAROLIERE**  
DÉBUT DES ACTIVITÉS

**RENCONTRE AMICALE**  
DATE: MARDI 10 SEPTEMBRE  
HEURE: DE 17 h à 20 h  
LIEU: 217, RUE BELVÈDÈRE NORD, SHERBROOKE

**PROGRAMME**  
17 h 00: accueil, punch  
17 h 30: Présentation des services du Centre et de la nouvelle programmation 1996-1997  
18 h 30: Buffet froid  
19 h 30: Visite de la maison  
20 h 00: Mot de la fin

Réservation au plus tard le 6 septembre au 569-0140  
Contribution volontaire pour le buffet 20335

**925 000 \$ réclamés pour l'aéroport de Sherbrooke**

## Marcel Massé ne ferme pas la porte

**Sherbrooke (MM)**

Le Comité administratif de l'aéroport de Sherbrooke exige du gouvernement fédéral l'octroi d'une somme de 925 000 \$. Le gouvernement fédéral, de son côté, se retranche derrière un maigre 50 000 \$. Entre les deux positions, il y place à négociation.

C'est en résumé la position qu'a

adoptée le caucus libéral itinérant, hier, lors de sa venue à Sherbrooke dans le cadre d'une tournée du Québec entreprise il y a quelques semaines.

Marcel Massé, président du conseil du trésor, ministre responsable du Québec et de l'Infrastructure, a indiqué que la rencontre avec les représentants de l'aéroport de Sherbrooke avait permis «d'obtenir une notion beaucoup plus claire de cette problématique pour la région de Sherbrooke.»

Mais cela étant dit, les représentants du gouvernement fédéral n'ont pas voulu se compromettre en regard de l'aide financière de 925 000 \$ qui leur est demandée par le Comité administratif de l'aéroport de Sherbrooke (CAAS). Tout au plus ont-ils fait valoir la position fédérale en regard de petits aéroports, qui prévoient le versement d'une somme de 50 000 \$ aux intervenants régionaux qui prennent la relève d'Ottawa

dans la gestion des aéroports.

**Voir ailleurs**

Président du CAAS, Clément Fortier n'a pas paru surpris outre mesure de la réserve exprimée par les ministres fédéraux.

«Nous avons reçu un accueil poli mais aucun engagement concret. Ce qu'il nous reste à faire maintenant, c'est de voir ailleurs, dans d'autres ministères fédéraux, si on ne pourrait pas obtenir des fonds provenant de divers programmes d'aide», de commenter M. Fortier.

La somme de 925 000 \$ attendue du gouvernement fédéral vise à remettre en état les équipements de l'aéroport de Sherbrooke avant que sa gestion ne soit confiée aux intervenants locaux. On parle notamment de correctifs à apporter à la piste, au stationnement, à la route d'accès et au système d'éclairage.

## L'arthrite n'a pas d'âge; l'arthrite c'est sérieux.



Simone Bombardier, porte-parole de la campagne de financement 1996, en compagnie de Marie-Pier, 8 ans, diagnostiquée à l'âge de 18 mois.

Pour un don d'espoir, composez 1800 321-1433

N° enr.: 0060004-11



### EATON CORRECTIONS

Encart publicitaire «Seulement chez Eaton»

Page 3: Dormeuse bébé Eaton à 99¢  
Prix devrait se lire: 119¢ chacun ou 2/1996

Pages 5 et 6: «The Work Connection», 22 septembre

Pages 8 et 9: «Casual Connection», 14 septembre

Pages 14 et 16: «Retreat», 6 octobre

Toutes ces offres de lancement se terminent le 15 septembre 1996

Nous nous excusons auprès de nos clients pour tout inconfort.

22592



**Christiane Charette**  
en direct

# Jeudi

# 22h

30

**Christiane Charette** a l'intelligence souriante et la curiosité naturelle. Ses questions sont spontanées car elle fouille à fond ses dossiers. On se détend en apprenant des choses.

**19h Québec plein écran**  
avec Anne-Marie Dussault  
Plein écran sur tout ce qui bouge, partout au Québec. Entrevues, analyses, reportages. **Anne-Marie Dussault** mène le bal.

**20h En pleine nature**  
L'humain étend son territoire. D'autres espèces se voient l'herbe coupée sous les pieds. *En pleine nature* vous rapporte des images précieuses comme la vie. Ce soir, le documentaire *Les chiens sauvages*. Ils vivent en Namibie, ou plutôt, ils y survivent.



**Télé-Québec**  
VOYEZ LOIN